

Ataa

Association des traducteurs
adaptateurs de l'audiovisuel
98, rue du Dr Bauer
93400 Saint-Ouen
info@ataa.fr – www.ataa.fr

Snac

Syndicat national des auteurs et
des compositeurs
80, rue Taitbout – 75009 Paris
01 48 74 96 30 – www.snac.fr



association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel



Paris, décembre 2015

Madame,
Monsieur,

En tant qu'association (Ataa) et syndicat (Snac) représentant les adaptateurs de l'audiovisuel, nous nous permettons de vous contacter aujourd'hui au sujet d'un problème récurrent.

Grâce à la circulation des informations, tant sur les réseaux sociaux que parmi nos adhérents, nous savons que des laboratoires de post-production n'hésitent pas (ou plus) à vous contacter pour vous demander de diffuser auprès de vos anciens étudiants des offres dont les termes peu scrupuleux mettent en danger nos métiers, et donc le secteur d'activité vers lequel vos étudiants comptent s'orienter après une formation dans votre établissement. Nous sommes convaincus qu'il est de la responsabilité des universités de veiller à ce que les offres les plus scandaleuses ne polluent pas le secteur.

Dans l'état actuel du marché, vous n'êtes pas sans savoir que les traducteurs de l'audiovisuel sont déjà en net surnombre au regard du volume de travail disponible. Nous comprenons que vous estimiez devoir relayer des propositions de travail à vos anciens étudiants. Mais si aucun tri n'est fait parmi ces offres, vous vous faites tacitement complice de ces propositions qui pénalisent la profession dans son ensemble en permettant à des laboratoires de faire travailler de jeunes traducteurs à des tarifs deux, trois, ou cinq fois inférieurs à ceux normalement pratiqués.

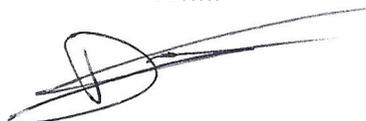
Vous le savez, les jeunes diplômés sont les plus vulnérables face à ces offres honteuses, d'autant que le statut d'auteur est très fragile. Si les traducteurs les plus expérimentés ont appris à connaître et respecter la valeur de leur travail et savent refuser ce genre d'offres, conscients que cela ne fera que leur nuire, les plus jeunes n'ont pas encore acquis le recul nécessaire pour réfléchir en ce sens. Souvent désespérés de ne pas trouver de travail, ils sont prêts à accepter l'inacceptable dans l'espoir d'étoffer leur CV. Mais permettre à des sociétés sans scrupules de trouver une main-d'œuvre surqualifiée (Bac+5/6 ou 7) quasi gratuite, dévalorise la formation universitaire dispensée et envoie un message très dangereux aux commanditaires qui, en faisant pression sur les prix, trouveront toujours quelqu'un pour faire le travail. Et à terme, ces tarifs que l'on trouve aujourd'hui scandaleux deviendront la norme, nos métiers deviendront des petits boulots (comme pratiquement partout ailleurs en Europe), et vos anciens étudiants, des demandeurs d'emploi.

.../...

En tant qu'organisations professionnelles, notre rôle n'est pas de vous mettre en garde nommément contre telle ou telle société. Mais nous vous enjoignons à la plus grande prudence vis-à-vis des annonces que vous recevez. Le minimum est de demander des détails sur l'offre (tarifs précis, délais, rémunération des tâches techniques en salaire, comme l'exige le Code du travail), puis de comparer ces informations aux pratiques habituelles dans notre profession. Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à faire appel à nous. Nous recevons régulièrement des messages de traducteurs, adhérents ou non, qui ne connaissent pas les tarifs professionnels. Nous sommes toujours prêts à les conseiller, les guider, les aider à négocier au mieux, afin d'éviter qu'ils ne se bradent et nuisent à la profession, tout autant qu'à eux-mêmes.

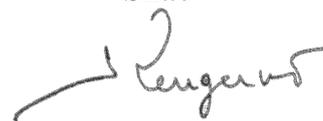
Nous restons à votre disposition et vous prions de croire à l'assurance de nos sentiments cordiaux.

Ataa



Juliette De La Cruz
Présidente

Snac



Emmanuel de Rengervé
Délégué général

RAPPEL DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES TARIFS ET DELAIS

TARIFS

DOUBLAGE

- 1 - Destiné à une exploitation télévisuelle : tarif minimum pour les 10 minutes 286€
- 2 - Destiné à une exploitation cinématographique: tarif minimum pour la bobine (ou équivalent 10') 377€

Toute bobine entamée est due. Tout film-annonce donnera lieu à une rémunération globale d'une demi-bobine. Ces tarifs planchers s'entendent : texte conforme, machine fournie ou logiciel fourni par l'entreprise, hors détection et hors traduction littérale éventuelle. Ils s'appliquent sur la totalité de l'oeuvre doublée, c'est-à-dire génériques inclus, et même si une partie des dialogues est en français dans l'oeuvre originale.

SOUS-TITRAGE

- 1 - Le sous-titre cinéma 4,10€ hors repérage
- 2 - Le sous-titre télévision 2,95€ hors repérage

VOICE OVER

Le feuillet (25 lignes de 60 signes, 1 script conforme fourni) 37,60€.

Il est rappelé que la détection et le repérage sont des travaux techniques, et qu'à ce titre, ils se doivent être rémunérés en salaire, conformément au droit du travail. Le niveau des rémunérations pour ces tâches techniques résulte soit des minima fixés par la convention collective applicable soit des usages en vigueur.

DELAIS RAISONNABLES

SOUS-TITRAGE

- . Documentaire unitaire
ou épisode de série (52 min.) : 1 semaine
- . Long métrage (100 min.) : 2 à 3 semaines

DOUBLAGE DE FICTION (synchrone)

- . Épisode de série (52 min.) : 1 semaine
- . Long métrage (100 min.) : 2 à 3 semaines

DOUBLAGE DE DOCUMENTAIRE (voice-over)

- . Programme de 26 min. : 3 à 4 jours
- . Programme de 52 min. : 1 semaine